

Conseil communal



Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, place du Marché, **le lundi 28 avril 2014 à 18 heures 30'**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Passation d'un marché par procédure négociée en vue de l'entretien du simulateur de collision de la Zone de police pour une durée de 4 ans - adoption du cahier spécial des charges.

3.

Acquisition, via le marché du SPF Personnel et Organisation, ouvert aux Zones de police, de 21 armoires vestiaires métalliques doubles pour la Zone de police.

4.

Exécution des travaux relatifs au retrait de calorifuges en caves et d'un dossieret d'évier au Commissariat d'Outremeuse dans le cadre du marché de la Ville conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale relatif aux travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans les bâtiments communaux.

5.

Passation d'un accord-cadre en vue de la fourniture de vêtements sur mesure (tenue de base) de la police intégrée afin d'équiper tous les membres du cadre opérationnel de la Zone de police – adoption du cahier spécial des charges – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

6.

Approbation de l'avenant au contrat d'entretien du réseau caméras de la Zone de police conclu le prolongeant aux mêmes conditions que le marché initial pour la période du 8 juillet 2014 au 31 décembre 2014.

7.

Passation d'un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque VW du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adoption du cahier spécial des charges.

8.

Passation d'un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque TOYOTA du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adoption du cahier spécial des charges.

9.

Passation d'un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les motos de marque BMW du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans - d'adopter le cahier spécial des charges.

10.

Passation d'un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque PEUGEOT du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adoption du cahier spécial des charges.

11.

Passation d'un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque BMW du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adoption du cahier spécial des charges.

12.

Passation d'un accord-cadre en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules de marque SKODA du charroi de la Zone de police, pour une durée de 2 ans – adoption du cahier spécial des charges.

13.

Acquisition, via le marché du SPF Personnel et Organisation et ouvert aux Zones de police, de 200 chaises empilables pour la Zone de police.

14.

Acquisition, via le marché du Service Public de Wallonie ouvert aux Zones de police, de 65 tables pour la Zone de police.

15.

Acquisition, via le marché du SPF Personnel et Organisation ouvert aux Zones de police, de 45 sièges de bureau pour la Zone de police.

16.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue Bois Gotha:

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeubles n°64, sur une distance de 6 mètres.

2. rue des Guillemins:

création de deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées à hauteur des immeubles n°26-30, sur une distance de 6 mètres.

3. rue de l'Épargne:

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°83-87, sur une distance de 6 mètres.

4. rue de la Légia:

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeubles n°28, sur une distance de 6 mètres.

5. rue de Seraing:

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°9, sur une distance de 6 mètres.

6. rue des Cortils:

suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°3, sur une distance de 6 mètres.

7. quai du Barbou:
suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°33, sur une distance de 6 mètres.
8. rue Emile Vandervelde:
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°20, sur une distance de 5 mètres.
9. avenue Albert 1^{er}:
création d'emplacements de stationnement réservés aux riverains entre les immeubles n°s 140 et 136, sur une distance de 20 mètres.
10. boulevard Sainte-Beuve:
création d'arrêts de bus, à hauteur des immeubles n°s 62 à 68.
11. rue de Hesbaye:
création d'une zone de stationnement réservée aux véhicules de police, rue de Hesbaye à l'opposé du n°98, sur une distance de 6 mètres.
12. rue de Kinkempois:
suppression du stationnement alternatif par quinzaine. Il sera remplacé par une interdiction de stationner du côté des immeubles à numérotation impaire.
13. rue Patenier:
interdiction de stationnement, à hauteur de l'immeuble n°2, entre les garages des immeubles n°4 et n°2, sur une distance de 2 mètres, ainsi qu'après le garage de l'immeuble n°2, sur une distance de 3 mètres.
14. rue Vinâve:
interdiction de stationnement à hauteur de l'immeuble n°154 et plus précisément à hauteur de la porte située à droite du garage dudit immeuble, sur une distance de 2 mètres.
15. rue Chauve-Souris:
création d'un passage pour piétons, au carrefour formé avec la rue du Laveu.

17.

Adoption du règlement complémentaire de la police de la circulation routière concernant la rue de Waroux (voirie communale).

18.

Décision:

- d'exonérer l' A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE » de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe opérateur à ladite A.S.B.L., pour l'organisation de la manifestation « Mithra Jazz à Liège », organisée du 8 au 10 mai 2014.

19.

Adoption de la convention entre la Ville et l' A.S.B.L. « SPORT ET SANTE » relative aux modalités de collaboration en vue de l'organisation d'activités destinées à promouvoir la pratique sportive.

20.

Adoption de la convention à conclure entre la Ville et l' A.S.B.L. « BELLESCOURSES », relative aux manifestations sportives dénommées « La Corrida des Remparts » du 28/05/2014, « La Belle-Iloise » du 7/09/2014, « Les 10 Miles de Liège » du 23/11/2014 et « La Belle Hivernoise » du 21/12/2014 - exonération pour ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L., pour l'organisation des manifestations sportives dont question.

21.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, constaté par simple facture acceptée en vue de l'acquisition d'un mini PC et d'un Dongle eVideo.

22.

Adoption du texte de la convention à conclure avec la S.A. BELFIUS Banque relative à la mise à disposition d'une surface murale attenante à la voirie du domaine public rue des Mineurs n°12 à 4000 LIEGE pour le placement d'une plaque commémorative.

23.

Autorisation de la vente d'un immeuble sis à Machelen Broekstraat 20 dans le cadre de la succession Lombart.

24.

Prise de connaissance des décisions du Collège communal relatives à la délégation du contreseing de M. le Directeur général.

25.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal de procéder au paiement de la facture relative à l'acquisition d'une tablette Samsung galaxy.

M. l'Echevin FIRKET

26.

Décision de solliciter un prêt long terme pour la construction d'une piscine, rue Jonfosse dans le cadre du financement alternatif des infrastructures sportives décidé par le Gouvernement wallon - approbation des termes de la convention particulière.

27.

Décision de solliciter un prêt long terme pour la construction de huit logements sis à Liège, rue Morinval dans le cadre du financement alternatif d'investissements logements sociaux et moyens décidé par le Gouvernement wallon - approbation des termes de la convention particulière.

28.

Approbation du texte de l'avenant n° 9 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « Association Culturelle et Sportive d'Angleur ».

29.

Approbation du le texte de l'avenant n° 8 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « Animation et Créativité »

30.

Décision d'émettre un avis sur :

1. le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul
2. le compte afférent à l'exercice 2009
 1. de la Fabrique d'église Saint-Antoine et Sainte-Catherine
3. le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Famille
4. le compte afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Saint-Nicolas)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Lambert

4. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique du Réveil
5. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
6. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
7. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Angleur)
8. de la Fabrique d'église Saint-Vincent et Sainte-Barbe

5. le budget afférent à l'exercice 2013

1. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers

6. la 1ère modification budgétaire 2013

1. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Angleur)
2. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
3. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
4. de la Fabrique d'église Saint-Remi
5. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
6. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
7. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
8. de la Fabrique d'église Saint-Amand
9. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
10. de la Fabrique d'église Saint-Léon
11. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
12. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
13. du Conseil d'administration de l'église protestante de Grâce-Hollogne Réveil
14. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
15. de la Fabrique d'église Sainte-Marie des Anges
16. du Conseil d'administration de l'église protestante Marcellis
17. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Saint-Rosaire (Sclessin)
18. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
19. de la Fabrique d'église Sacré-Coeur (Grivegnée)
20. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
21. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney

31.

Décision de transférer l'immeuble sis rue de Droixhe, 10 à 4000 LIEGE cadastré 9ème division, section b n°341 L9 et 341 V8, dans le domaine public de la Ville de Liège.

32.

Retrait de sa délibération du 25 novembre 2013 relative à l'acceptation du legs de feu Mme DRAPIER Mariette Hubertine - acceptation la déclaration de succession envoyée par le notaire GILLET le 24 janvier 2014 – décision d'autoriser la vente de gré à gré.

33.

Vente publique d'un bâtiment administratif sis bd Jean De Wilde - fixation du montant de la mise à prix.

34.

Vente publique d'une maison d'habitation sise impasse des Ursulines, 3 - fixation du le montant de la mise à prix.

35.

Vente publique d'une maison d'habitation sise rue de Hesbaye, 138 - fixation du montant de la mise à prix.

36.

Echange immobilier sans soulte Ville de Liège / Région wallonne de parcelles.

37.

Accord sur le projet de bail emphytéotique Ville de Liège/Société anonyme Stade de Rocourt, pour une partie des terrains et constructions sis sur le site de la rue de la Tonne.

Mme l'Echevin YERNA

38.

Adoption du nouveau règlement redevance applicable aux fêtes foraines et activités foraines sur domaine public.

39.

Décision:

- d'adopter la convention avec l'ASBL " LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES " relative à l'organisation de la manifestation " Grande Fête du Commerce " du 8 au 10 mai 2014;
- d'octroyer des subsides direct et indirect opérateurs à ladite A.S.B.L.

40.

Décision d'exonérer la Régie communale autonome « LIEGE DEVELOPPEMENT » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe classique pour 2014.

41.

Passation d'un marché par appel d'offre ouvert concernant la mission d'étude et de surveillance des travaux de restauration et rénovation du cloître Saint-Jean l'Evangeliste - place Xavier Neujean 34 à 40 et Cloître St Jean 1 à 7, 4000 LIEGE - fixation des critères de sélection qualitative - approbation du cahier spécial des charges.

42.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à « l' Agence Immobilière Sociale LIEGE LOGEMENT ASBL » pour l'année 2014.

M. l'Echevin HUPKENS

43.

Décision :

- d'accepter la donation de Mme LEYENS à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

44.

Décision :

- d'accepter la donation de M. THOMAS - BILSTEIN à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine;
- de rendre hommage à la générosité du donateur.

45.

Décision :

- d'accepter la donation de Mme Luce BOULU à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

46.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L.
« ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY » pour l'année 2014.

47.

Décision :

- d'exonérer l'association « AL BOTROÛLE » de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

48.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. «LE CHŒUR LES BENGALIS DE LIEGE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

49.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'A.S.B.L.« COMITE CULTUREL DROIXHE - BRESSOUX» pour l'année 2014.

50.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « GAMMA PHOTO CLUB » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

51.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « JAUNEORANGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

52.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « NOUVELLE ETUVE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

53.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « OUTREMEUSE PROMOTION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

54.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « PROSCENIUM » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

55.

Décision :

- d'exonérer l' Association « SOCIETE DE LANGUE ET DE LITTERATURE WALLONNES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside ;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite Association pour l'année 2014.

56.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « THEATRE DU GAI – SAVOIR » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

57.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LIS MOI QUI TU ES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

58.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LE COMPTOIR : PETITS EDITEURS ET METIERS DU LIVRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

59.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CHORALE LES COLIBRIS DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

60.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AQUARIUM MARCEL DUBUISSON ET DU MUSEE DE ZOOLOGIE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

61.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CONCOURS DE PIANO DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

62.

Décision :

- d'exonérer la Compagnie « LE GRANDGOUSIER - TROUPE THEATRALE DE L'ECOLE D'HOTELLERIE DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite compagnie pour l'année 2014.

63.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LES NUITS DE SEPTEMBRE - FESTIVAL DE WALLONIE A LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

64.

Décision :

- d'exonérer l' Association A.S.B.L.« MUSEE D'ART RELIGIEUX ET D'ART MOSAN» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

65.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « MAISON DE LA SCIENCE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

66.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE - CENTRE DE CULTURE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

67.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l'Association A.S.B.L. « FOYER CULTUREL DE JUPILLE - WANDRE » pour l'année 2014.

68.

Décision :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « CONCERTS DE MIDI DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

69.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « LA COMPAGNIE ROGER DARTON VARIETES DE WALLONIE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

70.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE GLAIN » de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

71.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « FESTIVAL VOIX DE FEMMES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

72.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « THEATRE UNIVERSITAIRE ROYAL DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

73.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « COLLECTIF DU LION » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

74.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L. « MNEMA » pour l'année 2014.

75.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L.« SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT A L'ART WALLON » pour l'année 2014.

76.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « UNION CULTURELLE WALLONNE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

77.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « ALLIANCE URBAINE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

78.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « L'AQUILONE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

79.

Décision d'octroyer une subvention directe classique pour l'année 2014, à l' A.S.B.L. « THEATRE ARLEQUIN ».

80.

Décision d'octroyer une subvention directe classique pour l'année 2014, à l' A.S.B.L. « THEATRE ARLEQUIN ».

81.

Décision d'octroyer une subvention directe opérateur à l' A.S.B.L. «JAZZ A LIEGE» pour l'organisation du 24^{ème} Festival «Mithra Jazz à Liège», du 8 au 10 mai 2014.

82.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « BOUMBOUM TRALALA » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

83.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DU THIER A LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

84.

Décision :

- d'exonérer l' Association « CHOEUR SYMPHONIQUE SAINT-JACQUES DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

85.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L.« CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO. » pour l'année 2014.

86.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « CROCH' » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite association pour l'année 2014.

87.

Décision :

- d'exonérer l' A.S.B.L. « RENDEZ-VOUS MUSICAUX LIEGEOIS » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe classique à ladite A.S.B.L. pour l'année 2014.

88.

Décision :

- d'accepter la donation de Mme Francine FAURE – FABRY à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine;
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

89.

Proposition de développement d'une politique communale de l'architecture.
Point ajouté à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

M. l'Echevin SCHROYEN

90.

Décision de passer un marché par procédure négociée constaté par facture acceptée pour les travaux de mise en peinture des ferronneries de l'accès dit des « Oblats », au Parc de la Chartreuse, situé rue Soubre (4020 LIEGE) inscrits dans le cadre du programme « Interreg IVB ENO - VALUE ADDED ».

91.

Décision:

- d'adopter le texte de la convention avec l' A.S.B.L. « LA MAISON LIEGEOISE DE L'ENVIRONNEMENT » relative à l'organisation de la manifestation « Liège au jardin » du 1^{er} mai 2014;
- d'exonérer l'association de fournir les bilans, comptes de résultats, rapports de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L.

92.

Retrait de sa décision du 24 février 2014, passant un marché de service eu vue de la réalisation d'un projet artistique d'écriture.

93.

Décision d'approuver le texte de la convention à conclure avec l' A.S.B.L. « LIEGE PROPLETE ET ENVIRONNEMENT » relative aux modalités d'organisation de la manifestation « Week-end de la Propreté et Portes ouvertes des serres de Bressoux » (24 mai 2014) - décision d'exonérer l'association de fournir les bilan, comptes de résultats, rapports de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation du subside octroi d'une subvention indirecte opérateur à ladite A.S.B.L. pour l'organisation de la manifestation.

94.

Adoption du modèle du "Contrat d'insertion sociale en logement d'accueil temporaire" et du "Règlement d'ordre intérieur du logement d'accueil temporaire sis rue Mandeville" liant les bénéficiaires d'un hébergement organisé par le Service social communal de la Ville dans l'immeuble situé 41 rue Mandeville à 4000 LIEGE, lors de situations d'extrême urgence sociale.

95.

Adoption de la convention entre la Ville et l' A.S.B.L. "OMNYS", dans le cadre de l'organisation de la Bourse d'échanges "WINWIN" de Liège qui aura lieu le jeudi 25 septembre 2014 à l'ancienne Halle aux viandes de Liège - exonération de ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, comptes de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi à ladite A.S.B.L. d'une subvention directe opérateur, ainsi qu'une subvention indirecte opérateur pour l'organisation de la Bourse d'échanges « WINWIN ».

M. l'Echevin STASSART

96.

Adoption de l'avenant n°4 au contrat n° 2010/10 relatif à la dosimétrie externe du personnel du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (P.S.E.) conclu entre la Ville de Liège et l'Université de Liège.

97.

Décision de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures de produits et matériel de peintures en bâtiment, pour le compte du Département de l'Instruction publique,(d' une durée de 36 mois) - adoption le cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution.

98.

Décision de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures d'épices, aromates, conserves et surgelés, pour le compte du Département de l'Instruction publique (pour une durée de 36 mois) - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution.

99.

Décision de passer un marché de fournitures ayant pour objet la souscription d'abonnements de magazines et de livres pédagogiques, destiné aux Départements de l'Instruction publique, de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance et de la Lecture publique, pour une durée de 36 mois - adoption du cahier spécial des charges.

100.

Décision de passer un marché sur catalogue(s) de fournitures de matériaux de construction destiné aux sections techniques de l'enseignement communal, d'une durée de 36 mois - adoption du cahier spécial des charges - fixation les critères de sélection qualitative et d'attribution.

101.

Décision de passer un marché de fournitures de volaille et de gibier, pour le compte du Département de l'Instruction publique, d'une durée de 36 mois - adoption du cahier spécial des charges - fixation des critères de sélection qualitative.

102.

Décision de procéder pour l'exercice 2014 à l'acquisition de matériel audiovisuel divers pour le compte du Département de l'Instruction publique dans le cadre du marché stock.

M. l'Echevin LEONARD

103.

Décision d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires au projet initial des travaux de réfection des blocs sanitaires de maternelle à l'école fondamentale communale Belleflamme, rue Demoitelle 19 à 4030 GRIVEGNEE.

104.

Décision d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux d'amélioration de l'acoustique du dortoir à la Crèche Belle Jardinière, rue du Vallon 3 à 4031 ANGLEUR.

105.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité incendie et rénovation du Théâtre Arlequin du complexe « RUTXHIEL », rue Rutxhiel, 3 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

106.

Décision de passer un accord-cadre de services concernant la mise sur plan du réseau gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires en adjudication ouverte à conclure avec un seul adjudicataire - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre et fixant tous les termes - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

107.

Décision d'acquérir du matériel plomberie, gaz et chauffage, dans le cadre du marché « stock ».

108.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité des aménagements de chauffage et sanitaire à la maison de quartier « Sclessin », place Ferrer, 14 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges - sollicitation des subsides du Plan Fédéral des Grandes Villes (P.F.G.V.).

109.

Décision d'acquérir du bois divers destiné aux bâtiments administratifs et aux bâtiments scolaires pour l'exercice 2014 dans le cadre du marché « stock ».

110.

Décision de faire exécuter les travaux de renouvellement des toitures et de l'isolation à la Maison de Quartier de Sclessin, place Ferrer 14, 4000 LIEGE dans le cadre du marché « stock » relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux - sollicitation des subsides du Plan fédéral des Grandes villes (PFGV).

111.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour mise en conformité incendie et rénovation à la Maison de quartier "Sclessin", place Ferrer 14 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché - sollicitation des subsides du Plan Fédéral des Grandes Ville (P.F.G.V.).

112.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour placement d'une détection à gaz multiples, de postes de détentes acétylène/oxygène et d'extraction de l'air vicié par réseau de gainage l'école "Léon-Mignon-Agimont", rue Léon-Mignon 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

113.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la rénovation des équipements de la chaufferie Centre culturel - Couvent, rue du Couvent 106, 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges - sollicitation de la subvention du Service public de Wallonie (UREBA).

114.

Décision:

- de passer un marché par voie d'appel d'offres ouvert pour les travaux de réalisation de terrain de football en gazon synthétique éclairés et aménagement des abords pour l'école des jeunes du royal football club de Liège au Complexe « Tonne », rue de la Tonne 80, 4000 LIEGE;
- de fixer du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative;
- d'adopter le cahier spécial des charges;
- de solliciter la subvention du Service Public de Wallonie (Infrasports);
- d'approuver le projet résultant de la mission complète d'études, de coordination, de contrôle, dans le cadre de la réalisation de terrains de football en gazon synthétique éclairés et aménagement des abords pour l'école des jeunes du Royal Football Club de Liège sur le site de l'ancien quartier militaire Leman situé rue de la Tonne à 4000 LIEGE.

115.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement en vue de l'installation de l'abri jour à la Division M.E.P. (plantation) du complexe "Morinval", rue Morinval 27 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges - sollicitation des subsides du Plan Fédéral des Grandes Villes

116.

Décision de passer un marché par voie adjudication ouverte pour les travaux de parachèvement des enduits de façades à l'Eglise Saint-Vincent, avenue Albert Mahiels à 4000 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges – sollicitation des subsides du Plan d'Investissement des Communes (2013-2016).

117.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation de travaux d'aménagement au Club des Pensionnés du complexe Saint-Christophe, place Saint-Christophe 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

118.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture et le placement d'un système de sonorisation pour le service du Protocole – adoption du cahier spécial des charges.

119.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture de revêtements de sol destiné à l'Ilôt Saint-Georges quai de la Batte 10 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

120.

Décision d'acquérir du bois divers destinés aux bâtiments administratifs et aux bâtiments scolaires pour l'exercice 2014, dans le cadre du marché « stock ».

121.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de remplacement des châssis du hall d'entrée, par des châssis en aluminium avec double vitrage, au C.E.F.A. du Complexe « Beaux-Arts », rue des Beaux-Arts, 4 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

122.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation, en deux tranches, des travaux de réfection du plafond de la salle de gymnastique à l'école du complexe « Brigade Piron », avenue Brigade Piron, 1 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

123.

Décision d'approuver la réalisation l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de restauration et de réaffectation à effectuer dans le bâtiment classé de la Société libre d'Emulation, sis place du XX Août 16, 4000 LIEGE en vue d'y installer le Théâtre de la Place (avenant 11).

124.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication ouverte pour les travaux d'aménagement des vestiaires pour l'école des jeunes du royal football club de Liège au Complexe « Tonne », rue de la Tonne 80, 4000 LIEGE - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges - sollicitation de la subvention du Service Public de Wallonie (Infrasports) - approbation du projet établi résultant de la mission complète d'études, de coordination, de contrôle, dans le cadre de la réalisation de vestiaires pour l'école des jeunes du Royal Football Club de Liège sur le site de l'ancien quartier militaire Lemans situé rue de la Tonne à 4000 LIEGE.

125.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la remplacement des aérothermes du réfectoire, les travaux de conformité de la chaufferie y compris compartimentage et tableau électrique à l'école primaire Vieille Montagne, place Vieille Montagne 13 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

126.

Décision de passer un marché par voie adjudication ouverte pour les travaux de remplacement des châssis en bois et traitement des châssis existants (en deux tranches) à l'école de « Basse-Wez 54 », rue Basse-Wez, 54 à 4020 LIEGE – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges.

127.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la réalisation de travaux de mise en conformité de l'installation électrique à la Maison de Quartier « Sclessin », place Ferrer 14 à 4000 SCLESSIN – adoption du cahier spécial des charges - sollicitation des subsides du Plan Fédéral des Grandes Villes.

128.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la fourniture d'un revêtement de sol pour les escaliers du 0 au +2 ainsi que la salle des pas perdus de l'Hôtel de Ville place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

129.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la mise en conformité des appareils gaz dans divers bâtiments - adoption du cahier spécial des charges.

130.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour le placement d'un éclairage dans la salle des Pas Perdus ainsi que dans les cages d'escaliers à l'Hôtel de Ville, place du Marché, 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges.

131.

Décision de procéder par voie d'adjudication ouverte pour la passation d'un accord-cadre conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) à conclure avec un seul adjudicataire par lot, d'une durée déterminée de 48 mois pour la réalisation de travaux d'électricité, de data et de mise en conformité électrique à effectuer dans des Bâtiments communaux – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges dressé en vue de la réalisation de cet accord - arrêt du texte de la convention à conclure entre la Ville de Liège et le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution de l'accord-cadre conjoint.

132.

Décision de passer un marché public par procédure négociée sans publicité pour l'intégration de deux œuvres d'arts au Centre International d'Arts et de Culture, Parc de la Boverie à 4020 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges - sollicitation des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

133.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, rue du Cheval Blanc (4000 LIEGE).

134.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, rue Wazon (4000 LIEGE).

135.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'amélioration des revêtements de voirie, boulevard des Hauteurs (4000 LIEGE).

136.

Décision d'approuver les travaux modificatifs de remplacement de trappillons dans la rue des Mineurs (4000 LIEGE).

137.

Décision d'approuver les travaux modificatifs exécutés dans le cadre d'entretien du pavage de la rue Hors-Château (4000 LIEGE).

138.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de l'avenue Jean Hans à 4030 GRIVEGNEE.

139.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours des travaux de voirie de la rue des Prés à 4020 LIEGE.

140.

Décision de passer un accord-cadre pour la fourniture de dalles en caoutchouc pour sols amortissants dans les aires de jeux à conclure avec un seul participant – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'accord-cadre et fixant tous les termes (se terminant le 31 décembre 2016) – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des soumissionnaires.

141.

Décision de passer un marché par procédure négociée par une facture acceptée pour l'acquisition de machines et d'outillages nécessaires à l'atelier des Tailleurs de pierre.

142.

Décision de passer un accord-cadre sur catalogue à conclure avec un seul participant par lot par voie d'appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition de modules de jeux pour le service des Plaines de jeux, en trois lots - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, se terminant le 31 décembre 2016 – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

143.

Décision d'acquérir 30 véhicules auprès des fournisseurs désignés en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

144.

Décision de passer un marché pour les travaux de remise en état du mur du fond du cimetière de Wandre-Centre - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

145.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité, pour les travaux de réalisation de columbariums à cellules fermées dans divers cimetières de la Ville de Liège - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin CHAMAS

146.

Décision d'octroyer une subvention directe classique à l' A.S.B.L. « IMAGE, SON ET ANIMATION ».

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

147.

Acceptation à la date du 31 mai 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juin 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

148.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire, pour une durée de neuf mois, à dater du 1er mars 2014, d'un membre Calog D.

149.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

150.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

151.

Acceptation à la date du 31 décembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er janvier 2015, de la démission d'un Inspecteur de police.

152.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, à la date du 1er mars 2014, d'un Inspecteur de police.

153.

Octroi à un Inspecteur de police d'un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 4 mai 2013, en application de l'article VIII.XI.5 de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel de services de police.

154.

Acceptation à la date du 28 février 2015, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er mars 2015, de la démission d'un Commissaire de police.

155.

Acceptation à la date du 30 juin 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

156.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire, pour une durée de vingt-quatre mois, à dater du 1er avril 2014, d'un Inspecteur de police.

157.

Prolongation à titre contractuel pour une durée indéterminée, à dater du 1er juin 2014 (début de leur formation de base + 2 ans), de l'engagement de 3 Agents de Police sein de la Zone de police.

158.

Autorisation d'ester en justice: 1 dossier (7977)

Mme l'Echevin YERNA

159.

Conclusion d'une convention avec l' A.S.B.L. «RESCOLIE», pour mise à disposition d'un manœuvre A.P.E.

160.

Conclusion d'une convention avec l' A.S.B.L. «RESCOLIE», pour mise à disposition d'un manœuvre A.P.E.

161.

Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une attachée spécifique nommée, exerçant les fonctions de chef de division administratif, pour une deuxième période de 6 mois, du 01/06/14 au 30/11/14 inclus.

M. l'Echevin STASSART

162.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 13.01.2014 au 19.01.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Général de Gaulle, 89.
- 2 - à partir du 30.01.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.
- 3 - une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320 :
 - 1 - du 05.12.2013 au 19.12.2013
 - 2 - du 15 au 26.01.2014 et le 29.01.2014.
- 4 - à partir du 10.01.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Emile Vandervelde, 203.
- 5 - du 13 au 26.01.2014, une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.

163.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour motif impérieux d'ordre familial, du 20 au 24.01.2014, à une institutrice primaire en fonction à l'école du bd d'Avroy, 96.
- 2 - pour prestations réduites pour cause d'accident du travail :
 - 1 - du 05.02.2014 au 05.04.2014, à une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 2 - du 01.09.2013 au 31.12.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Haminde, 33.
- 3 - pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales, du 15.04.2014 au 14.04.2015, à une institutrice primaire en fonction aux écoles fondamentales de la rue des Croix-de-Guerre, 2 et de la rue de la Liberté, 25.

164.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle :

- 1 - pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de sa famille, jusqu'au deuxième degré, souffrant d'une maladie grave, à raison d'un demi-horaire, pour les périodes du 27.01.2014 au 26.02.2014 et du 27.02.2014 au 26.03.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école du bd Ernest Solvay, 246.
- 2 - lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental, pour la totalité de leur horaire :
 - 1 - pour la période du 03.03.2014 au 30.06.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la place Vieille Montagne, 13.
 - 2 - pour la période du 01.05.2014 au 30.06.2014, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.

165.

Décision d'accepter l'interruption complète de la carrière professionnelle, pour la période du 01.09.2013 au 31.08.2014, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Jardin Botanique, 25.

166.

Décision d'accepter, à la date du 30.06.2013, sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, la démission de ses fonctions présentée par une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

167.

Décision de prendre acte du rapport d'évaluation comportant la mention « favorable » concernant une directrice stagiaire.

168.

Décision de nommer définitivement, en qualité de Directrice d'école fondamentale ordinaire, avec effet au 01.02.2014.

169.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 14.02.2014, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Bonne Nouvelle, 7B.

170.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites pour cause d'accident du travail, pour la période du 01.02.2014 au 30.04.2014, à une kinésithérapeute en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.
- 2 - pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales, pour la période du 24.02.2014 au 23.02.2015, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Fexhe, 58.
- 3 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire, à raison de 14/36 p/s du 15.09.2013 au 14.03.2014 et à raison de 11/36 p/s du 15.03.2014 au 14.09.2014, à une psychologue en fonction dans l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé.

171.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 10-14 et de la rue Bonne Nouvelle, 7B :

- 1 - pour la totalité de son horaire, du 01.03.2014 au 30.04.2014
- 2 - pour la moitié de son horaire, du 01.05.2014 au 30.06.2014.

172.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites :
 - 1 - en cas de maladie et d'infirmité :
 - 1 - du 03.02 au 04.03.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
 - 2 - du 05.03 au 03.04.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
 - 2 - pour cause d'accident du travail (prolongation), du 13.01 au 16.03.2014, à un professeur de cours pratiques (soudure) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire, du 01.09.2013 au 30.06.2014, à un professeur de cours pratiques (revêtements murs et sols) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

173.

Décision d'accepter l'interruption de la carrière professionnelle à cinquième temps, du 24.03 au 31.08.2014, d'une logopède en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

174.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la retraite, la démission de ses fonctions présentée par un professeur de cours généraux (mathématique-physique) en fonction à l'Ecole Léopold Mottet, à la date du 31.08.2014.

175.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites en cas de maladie et d'infirmité :

1 - du 09.01 au 07.02.2014, à une secrétaire de direction en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - du 03.02 au 04.03.2014, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

3 - du 05.02 au 06.03.2014 (prolongation), à une Sous-directrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

4 - du 07.03 au 05.04.2014 (prolongation), à une Sous-directrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

5 - du 10.02 au 11.03.2014, à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du :

1 - 01.09.2012 au 30.06.2013 (régularisation), à un professeur de cours techniques/généraux (langues germaniques) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Athénée communal Léonie de Waha.

2 - 01.09.2013 au 31.12.2013, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

3 - 01.09.2013 au 30.06.2014 :

1 - à un professeur de cours généraux/techniques (géographie/sciences sociales) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - à un professeur de cours généraux (sciences économiques) et cours techniques (commerce et droit) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, au Centre d'Education et de Formation en alternance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Athénée communal Maurice Destenay.

- 3 - à un professeur de cours pratiques (bio-esthétique), de cours techniques (méthode de travail-français appliqué) et de cours généraux (français) en fonction à l'Institut de Formation continuée, à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Institut de Travaux publics.
- 4 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques, sciences économiques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 5 - à un professeur de cours techniques/généraux (langues germaniques) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 4 - 15.09.2013 au 14.09.2014 :
- 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (philologie germanique) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 2 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 3 - à un professeur de cours généraux (mathématique) et maître-assistant (électromécanique, mécanique et énergie) en fonction à l'Institut de Formation continuée et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 5 - du 01.01 au 31.08.2014, à un professeur de cours techniques/PPM (psychopédagogie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 6 - du 27.01 au 30.06.2014 :
- 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 2 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 3 - pour motif impérieux d'ordre familial, du 05 au 08.05 2014, à un professeur de cours techniques/pratiques (hôtellerie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

176.

Décision d'autoriser une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut des Langues modernes, à mettre fin prématurément, à la date du 01.05.2014, au congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales et familiales pour une partie de son horaire (soit 18/heures/semaine).

177.

Décision de prendre acte du congé pour mission accordé en date du 05.02.2014 par le Gouvernement de la Communauté française à une éducatrice-économe en fonction à l'Institut de Formation continuée pour la période du 01.09.2014 au 31.08.2015.

178.

Décision de modifier sa délibération du 16.12.2013 (n° 85.1.7.3), relative au congé accordé à un professeur, en la faisant porter sur 9/20 heure/semaine du 15.09 au 14.10.2013 et sur 12/20 heure/semaine du 15.10.2013 au 14.09.2014.

179.

Décision de prendre acte de la demande de détachement d'un professeur de cours généraux (sciences sociales-géographie) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et de solliciter de Mme la Ministre de l'Enseignement secondaire l'autorisation de mettre l'intéressé en congé syndical (à raison de 3/20 heures/semaine) pendant la période du 01.09.2013 au 31.08.2014.

180.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental pour la totalité de son horaire, d'une maîtresse-assistante (sciences économiques) à la Haute Ecole de la Ville de Liège, pendant la période du 22.03 au 21.06.2014.

181.

Décision de placer, de plein droit, en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 22.01.2014, une éducatrice-économiste en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

182.

Décision de modifier la date du 15.09.2013, la nomination définitive d'un professeur, à la Haute Ecole de la Ville de Liège, octroyée par ses décisions des 24.06 (n° 205.2.3) et 21.10.2013 (n° 325.3), en la faisant porter sur les cours à conférer « Electromécanique, mécanique et énergie » en lieu et place d'« Electricité, électromécanique, mécanique et énergie nucléaire ».

183.

Décision de modifier la délibération du 25.06.2012 (n° 431.4.23) relative à la nomination d'un professeur pour 19/20 heures/semaine de cours techniques (informatique) dans l'enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice, en la faisant porter également sur les cours d'informatique classés « ER » au même niveau.

184.

Décision d'accepter à la date du 31.05.2014, sous réserve de son admission à la retraite, la démission de ses fonctions présentée par un professeur de cours techniques/pratiques (soudure) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

185.

Décision d'accepter à la date du 01.01.2014, sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, la démission de ses fonctions présentée par un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

186.

Décision d'accepter, à la date du 30.04.2014, sous réserve de son admission à la retraite, la démission de ses fonctions présentée par le Préfet des études, en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

187.

Décision de désigner un Chef d'atelier à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale, à partir du 01.05.2014.

188.

Décision de désigner :

- 1 - à titre temporaire et à mi-temps, avec effet au 01.05.2014, une sous-directrice dans l'enseignement de promotion sociale.
- 2 - à titre stagiaire, avec effet au 01.05.2014, un(e) Préfet/Préfète des études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

189.

Nomination, avec effet au 01.05.2014, d'une éducatrice-économiste dans l'enseignement de promotion sociale.

190.

Décision de désigner les agents P.M.S. rémunérés par la Communauté française.

191.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique temporaire prioritaire à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S. 3, une interruption complète (36 heures/semaine), de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 05.05 au 04.07.2014.

192.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S. 2, une interruption à cinquième temps (7 heures/semaine), de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 01.05.2014 au 30.06.2015.

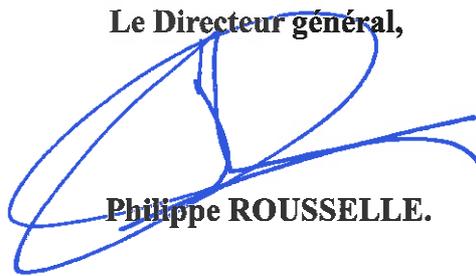
193.

Désignation de cinq membres effectifs et de leurs suppléants en vue de représenter le Conseil communal de la Ville au sein de la Commission Communale d'Accueil de l'enfant.

140418

PAR LE COLLEGE :

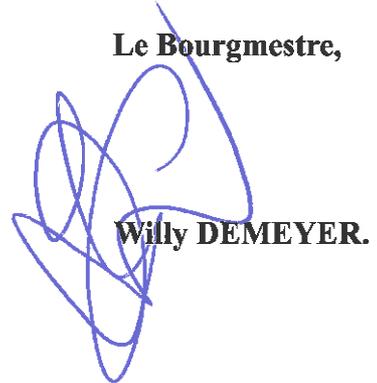
Le Directeur général,



Philippe ROUSSELLE.



Le Bourgmestre,



Willy DEMEYER.